

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 515

présenté par

Mme Le Houerou, Mme Françoise Dumas, M. Premat, Mme Bouziane-Laroussi, M. Bleunven, Mme Carrey-Conte, M. Blazy, Mme Chapdelaine, Mme Dombre Coste, Mme Zanetti, M. Bardy, Mme Capdevielle, Mme Bruneau, Mme Carrillon-Couvreur, M. Daniel, Mme Descamps-Crosnier, Mme Tallard et Mme Clergeau

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 28 BIS, insérer l'article suivant:**

Il est intégré au cursus des professionnels de santé un programme de sensibilisation sur les risques d'épuisement au travail et ses conséquences sur la santé psychique.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les professionnels de santé sont surexposés aux risques d'épuisement au travail.

Il convient d'informer les professionnels de santé, des risques liés à l'exercice de leur profession dans le cadre leur formation.